

**Fonds monétaire international**

**République Centrafricaine:** Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière et Protocole d'accord technique

1er mai 2014

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la République Centrafricaine, dans laquelle sont décrites les politiques que la République Centrafricaine entendent mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du gouvernement de la République Centrafricaine, est affiché sur le site du FMI avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

## LETTRE D'INTENTION

Bangui le 1<sup>er</sup> mai, 2014

Mme Christine Lagarde  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
700, 19th Street, N.W.  
Washington, DC, 20431  
Étas-Unis d'Amérique

Madame la Directrice Générale,

Le 25 juin 2012, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International a approuvé un arrangement de trois ans au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 41.78 millions de DTS en appui d'un programme de réformes visant à maintenir la stabilité macroéconomique, ancrer la croissance économique sur des bases soutenables et réduire la pauvreté.

Depuis, la République Centrafricaine a eu à affronter plusieurs chocs. Un choc politique, lorsque dès décembre 2012, une coalition de groupes rebelles armés (Seleka), avec à sa tête M. Djotodia, a pris le contrôle d'une grande partie du pays, conduisant à la signature des accords de Libreville et dont le non-respect a entraîné la reprise des hostilités et le renversement du Président Bozizé le 24 mars 2013. La prise de pouvoir par la Seleka a provoqué un choc sécuritaire, plongeant ainsi le pays dans une spirale de violence et de conflits intercommunautaires. La généralisation de l'insécurité, le pillage et les destructions des infrastructures administratives et économiques ont donné lieu à une paralysie des rouages administratifs et à un déplacement massif de 1 million de personnes, soit ¼ de la population centrafricaine, ouvrant la voie à une crise humanitaire sans précédent.

En raison de ces chocs multiples, le programme appuyé par la FEC a connu des dérapages et notre stratégie à moyen terme de croissance et de réduction de la pauvreté pour la période 2011-2015 a été rendue caduque.

Face à l'ampleur des défis, les nouvelles autorités centrafricaines de transition, qui ont pris la relève après le départ de Mr. Dotodjia sous la pression internationale, ont adopté une feuille de route révisée qui a été présentée au Conseil National de Transition après sa validation par le comité de mise en œuvre des accords de Libreville et le Groupe de contact international. S'appuyant sur cette feuille de route, nous avons ainsi redéfini nos priorités dans le Programme d'Urgence pour le Relèvement Durable (PURD) de la RCA. En cohérence avec la feuille de route et le PURD, nous avons préparé une matrice d'actions prioritaires.

Dans ce contexte, nous avons décidé d'informer le FMI de notre décision d'annuler, avec effet immédiat, le programme appuyé par la FEC et demandons, par ailleurs, l'approbation par le Conseil d'administration du FMI d'un décaissement de 8,355 millions de DTS au titre d'une première facilité de crédit rapide (FCR) pour répondre aux besoins de financement urgents de la balance des paiements. Une deuxième FCR pour un montant de 5,570 millions de DTS devrait être sollicitée avant la fin de l'année 2014, conditionnée par une poursuite des besoins urgents de financement de la balance des paiements et une mise en place satisfaisante de la première RCF. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint en annexe décrit la situation économique et financière qui a prévalu en 2013. Il présente également les politiques économiques et financières que le gouvernement de transition de la RCA compte mettre en œuvre en 2014. L'objectif est de faire face aux besoins d'urgence de la population et de mettre en œuvre une politique budgétaire destinée à rétablir la stabilité et améliorer la gestion des finances publiques.

Le gouvernement de transition est d'avis que les mesures et politiques décrites dans le MPEF en annexe sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Le gouvernement de transition se tient prêt, toutefois, à prendre toute autre mesure additionnelle jugée nécessaire. La RCA consultera les services du FMI sur l'adoption de telles mesures et notamment avant toute révision des politiques reprises dans le MPEF en annexe et ce en conformité avec les règles du FMI dans ce domaine. Nous fournirons aux services du FMI à sa demande toutes les informations qu'il pourrait solliciter pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique économique et financière et la réalisation des objectifs de la FCR. Au cours de la période de la FCR, nous ne prendrons pas de mesures nouvelles ni ne renforcerons les mesures éventuellement en vigueur en matière de contrôles de change, de pratiques de taux de change multiples et/ou de restrictions sur les importations pour des besoins de balance de paiements. En outre, nous ne conclurons pas d'accord de paiements bilatéraux qui ne sont pas en conformité avec les dispositions de l'Article VIII des statuts du FMI.

Dans le cas d'un déficit chronique de la balance des paiements et, guidés par le souci d'atteindre les objectifs du programme repris dans le MPEF, nous envisageons de solliciter une aide additionnelle au titre de la FCR assortie d'engagements nouveaux dans le domaine macroéconomique et de la gestion des finances publiques. De la sorte, nous voulons souligner notre engagement vis-à-vis de nos partenaires au développement à continuer à mettre en œuvre des politiques saines jusqu'au moment où les conditions seront réunies pour solliciter un appui financier au titre de la FEC.

Nous comptons publier le rapport des services du FMI, y compris la lettre d'intention, le MPEF, le PAT et le document relatif à l'analyse de la viabilité de la dette. En conséquence, nous autorisons les services du FMI à poster ces documents sur le site extérieur du FMI une fois que le Conseil d'Administration aura approuvé la FCR.

Salutations distinguées

Le Ministre des Finances et du Budget

Le Premier Ministre, Chef de  
Gouvernement de Transition

/s/

/s/

Remy Yakoro

André Nzapayeke

Pièces jointes:

Mémoire de politique économique et financière

Protocole d'Accord Technique

## ANNEXE I-MÉ MORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2014

Ce mémorandum décrit les politiques économiques et financières appuyées par la Facilité de Crédit Rapide (FCR) que le gouvernement de transition de la République Centrafricaine compte mettre en œuvre en 2014. Ces politiques sont en conformité avec le programme d'urgence pour la période 2014-2016.

### I. CONTEXTE

1. **Le pays fait face à une crise d'une ampleur exceptionnelle dont l'impact économique est profond et durable.** La crise qui frappe la RCA depuis décembre 2012 et plus particulièrement depuis le 24 mars 2013 et son amplification en décembre 2013 impacte le pays à tous les niveaux (politique, sécuritaire, social, humanitaire, économique). La crise touche tout le pays et se traduit par des milliers de morts tant à Bangui qu'en province. En outre, près d'un quart de la population centrafricaine serait déplacée, paralysant ainsi les pans principaux de l'économie centrafricaine. L'agriculture (qui représente près de la moitié du PIB et emploie jusqu'à 80 % de la population active) est fortement touchée dans sa composante de subsistance, menaçant ainsi un quart de la population centrafricaine d'une crise alimentaire en 2014.
2. **Les risques sécuritaires persistent.** L'intervention de la France à travers le dispositif Sangaris ainsi que le renforcement du contingent de la MISCA n'a pas permis de rétablir à ce jour la paix et la sécurité dans le pays, même s'il convient de noter une légère accalmie au cours des derniers mois. La situation demeure très fragile et imprévisible. La persistance des violences et de l'insécurité est de nature à ralentir le rythme de la sortie de crise tant attendue.
3. **Un programme économique d'urgence est en place pour faire face aux défis énormes du pays.** Les nouvelles autorités centrafricaines (mises en place en janvier 2014) ont adopté le Programme d'Urgence pour le Relèvement Durable de la RCA (PURD-RCA qui couvre la période 2014 – 2016). Il est conforme à la Feuille de Route Révisée de la Transition. Il vise la protection des communautés et le relèvement du pays durant la phase de transition. Il est également en conformité avec les grandes orientations fixées par les Chefs d'Etat de la CEEAC aux autorités de la Transition, à savoir répondre aux besoins urgents des populations, restaurer la paix et la sécurité, trouver une plus grande stabilité économique et relancer la croissance économique. En outre, il comprend un volet d'intégration des nouveaux protagonistes dans le processus désarmement, démobilisation, réinsertion, réintégration et rapatriement (DDRRR), rendu nécessaire à la suite des événements qui se sont produits en décembre 2013. Dans l'attente de l'organisation des élections prévues pour février 2015, la restauration de la sécurité, dans la phase restante de la transition, ressort comme une nécessité et une priorité pour les nouvelles autorités indispensables au retour des populations ainsi qu'à la redynamisation de l'activité économique.

## II. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS RÉCENTS ET PERFORMANCE AU TITRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

### A. Développements Economiques Récents

#### 4. **La dégradation de la situation sécuritaire et le conflit politique et social ont pesé lourdement sur la situation économique, financière et administrative du pays en 2013.**

Ainsi, la croissance économique a enregistré un recul en termes réels de 36 % et les exportations ont chuté de 44 % en dollars. Les importations ont également reculé de 27,1 % en dollars. Avec des dons qui ont baissé de 15 %, le déficit du compte courant de la balance des paiements a doublé, passant ainsi de 5,6 % du PIB en 2012 à 10,4 % du PIB en 2013. Du côté du budget, les recettes fiscales ont baissé de 63,5 %, alors que les dépenses primaires courantes n'ont chuté que de 10 %. En conséquence, le déficit primaire a atteint 6,8 % du PIB par rapport à un surplus de 0,5 % en 2012. La détérioration des finances publiques s'est traduite par une accumulation d'arriérés de paiements intérieurs (2,3 % du PIB), avec notamment 5 mois de salaires et traitements à fin février 2014. Pour sa part, l'indice des prix à la consommation a atteint 6,6 % en moyenne, le double de l'inflation enregistrée au cours des 4 années dernières précédant le conflit. Le conflit a, en outre, entraîné la destruction d'infrastructures et d'entreprises ainsi que la paralysie de l'administration et de ses rouages, réduisant ainsi le potentiel de croissance de l'économie. Les circuits de gestion des finances publiques ont été également paralysés et endommagés.

### B. Performance au Titre du Programme Appuyé par la FEC

5. **Le programme appuyé par la FEC a dérapé du fait de la crise multiforme qui frappe le pays à partir de mars 2013.** Les discussions et les documents relatifs à la première revue ont été finalisés mais le conseil d'administration n'a pu considérer la requête des autorités en raison des événements ayant secoué le pays. La poursuite du programme a été entravée par l'amplification de la crise, notamment au cours des derniers mois de 2013.

## III. LE PROGRAMME POUR 2014

### A. Mise en Place d'un Cadre Macroéconomique d'Urgence

6. **Les perspectives économiques 2014 resteraient dégradées.** Le contexte sécuritaire devrait s'améliorer et la circulation des marchandises reprendre, notamment au niveau du corridor douanier (par lequel transite près de la moitié des importations en provenance du Cameroun), accompagnée d'une stabilisation politique, d'un retour progressif des populations déplacées dont certaines reprendront leurs activités pastorales, agricoles et commerciales, la relance de l'économie pourrait alors être envisagée. En conséquence, il est prévu que (i) la croissance économique atteindra 1,5 % en termes réels en raison notamment de l'ouverture de l'usine d'égrenage de coton de Bossangoa, la levée de l'embargo sur les exportations de diamants et la reprise de l'administration dans tout le pays; (ii) l'indice des prix à la consommation devrait progresser de 4,4 % en moyenne par rapport à 6,6 % en 2013

du fait de l'amélioration de la distribution de l'aide internationale, d'une offre plus importante de biens locaux et d'une reprise des circuits économiques; (iii) le plafonnement du déficit primaire est projeté à 7.6 % du PIB en comparaison de 6,8 % en 2013; et (iv) le plafonnement du déficit du compte courant de la balance des paiements à 14,1 % du PIB.

**Un programme de finances publiques pour répondre aux préoccupations les plus immédiates pour 2014.**

7. **Notre souci premier est de rétablir les fonctions régaliennes de l'Etat et sécuriser les finances publiques avec l'appui de la communauté internationale.** Ce faisant, nous pouvons ainsi rassurer les partenaires quant à notre volonté de recouvrer dans les plus brefs délais nos capacités à assurer la couverture de nos dépenses primaires et assurer une bonne utilisation de la ressource publique. Dans ce cadre, nous avons élaboré un plan d'urgence des finances publiques. Ce dernier intègre les priorités suivantes: (i) l'amélioration de la performance de recettes fiscales ; (ii) la sécurisation des recettes ; (3) l'amélioration du pilotage et du suivi de la trésorerie pour exercer un contrôle sur les recettes et les dépenses ; et (4) la mise en place de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) en tant qu'institution pivot pour gérer la trésorerie et assurer la traçabilité comptable des flux de ressources et dépenses.

8. **L'amélioration de la performance de recettes constitue un défi majeur pour le gouvernement de transition.** Avec un taux de pression fiscale de 5,2 % du PIB en 2013, la RCA se situe en 2013 au plus bas niveau de collecte de recettes fiscales enregistrée dans le monde. Cette situation tient en partie à la dégradation de la situation sécuritaire que le pays a connue depuis mars 2013. Cette dernière s'est notamment traduite par: (i) le pillage et la désorganisation complète des administrations de recettes ; (ii) la difficulté pour l'Etat d'exercer normalement ses activités régaliennes (perte de contrôle de la chaîne de dédouanement et difficulté pour la Direction générale des impôts à assurer le suivi déclaratif et le contrôle des impôts intérieurs) ; et (iii) l'impact de la crise sur les opérateurs économiques (pillages, destruction des outils de production et baisse d'activité).

9. **Pour faire face à ce défi et ne pas compromettre les recettes présentes et futures, le gouvernement de transition s'engage à prendre les mesures d'urgence au niveau des structures centrales suivantes:**

- **Direction générale des impôts et des domaines:** (i) retirer du projet de loi de finances 2014 l'ensemble des *mesures spéciales incitatives à l'investissement pendant la période post-conflit* dans l'attente d'une évaluation de ce dispositif par le Département des affaires fiscales du FMI ; (ii) renforcer le suivi déclaratif des contribuables ; (iii) mieux maîtriser les impôts sur les flux, en particulier la TVA en axant prioritairement les opérations de contrôle fiscal sur cet impôt ; et (iv) limiter les exonérations au strict cadre de la Loi.

- **Direction générale des douanes et des droits intérieurs:** (i) reprendre le contrôle de la chaîne de dédouanement avec l'appui des forces internationales sur l'ensemble du territoire ; (ii) maintenir dans l'immédiat le guichet unique à Douala pour les marchandises en transit par le Cameroun en assurant une rotation régulière des personnels ; (iii) renforcer le contrôle a posteriori et la lutte contre la fraude; et (iv) assurer un strict suivi des exonérations en multipliant les contrôles de destinations.
- La sécurisation des recettes fiscales répond à une préoccupation ancienne qui revêt une acuité accrue dans le contexte de la crise actuelle. Le gouvernement de transition entend améliorer la traçabilité des recettes qui échouent sur le Compte Unique du Trésor (CUT) par les recettes fiscales reversées par les banques. Il souhaite à cet effet: (i) mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les recommandations émises par les deux rapports d'assistance technique sur l'amélioration du suivi de la trésorerie financés par l'Union européenne; (ii) ne plus signer de nouvelles conventions de dettes, de rachat de créances ou de titrisation avec les banques commerciales; (iii) revoir l'ensemble des conventions déjà existantes liant l'Etat et les banques commerciales (en retraçant à cette occasion dans ses écritures comptables l'ensemble des créances ayant déjà donné lieu à imputations); (iv) procéder à un meilleur suivi de recettes acquittées par les contribuables en plaçant auprès des banques des agents chargés d'assurer le suivi détaillé par contribuable de l'ensemble des impôts versés en vue de leur rapprochement avec les recettes reversées sur le CUT et ce dans l'attente de la mise en place de l'application GESCO fiscalité; et (v) assurer un suivi régulier des états de rapprochement entre les régies, les banques commerciales et le Trésor.

10. **L'élaboration et le respect d'un plan de trésorerie mensuel et son pilotage pour améliorer l'allocation des ressources financières.** Le gouvernement de transition sait que plus des deux tiers des recettes nécessaires à l'exécution du budget 2014 (80,9 milliards de FCFA sur un total de dépenses primaires courantes de 107,8 milliards) proviendront de financements extérieurs. Conscient du caractère exceptionnel, de cette situation et dans un souci de transparence visant à rassurer les partenaires, le gouvernement de transition a mis en place deux comités: (i) le Comité de trésorerie (CT) qui a pour vocation de définir les priorités et de suivre mensuellement la gestion de la trésorerie; et (ii) le Comité de suivi et de gestion des finances publiques (CSGFP) qui a pour finalité de suivre trimestriellement ou sur une base plus fréquente si nécessaire, l'utilisation faite de l'ensemble des ressources publiques et la bonne exécution du plan de trésorerie. ***L'adoption des textes instituant le CT et le CSGFP et leur mise en place effective constituent des actions préalables à la présentation du rapport des services du FMI au conseil d'administration du FMI.*** Pour aider aux travaux de ces deux comités, un plan de trésorerie a été élaboré par le gouvernement de transition et signé par le ministre des finances pour l'ensemble de l'année 2014 qui décline mensuellement les objectifs de recettes et de dépenses avec pour ces dernières un ordre de priorités. Le plan de trésorerie retracera en exécution l'ensemble des ressources perçues et des décaissements effectués sur une *base caisse*. Le gouvernement de

transition s'engage à fournir en complément de ce plan des états détaillés des recettes, de dépenses et tous les mouvements de trésorerie afin de permettre un rapprochement avec les mouvements enregistrés sur le CUT auprès de la BEAC.

**11. La mise en place de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) pour sécuriser la trésorerie et renforcer le suivi comptable.** La création formelle de l'ACCT en date du 30 décembre 2012 lors de la révision du décret portant organisation de la DGTCP, n'a pas été jusqu'à présent suivie d'une mise en œuvre. Cette réforme vise à mieux couvrir et autonomiser deux domaines essentiels actuellement placés sous la responsabilité directe du Directeur général du Trésor: (i) la trésorerie et (ii) la comptabilité de l'Etat. En effet, la mise en place de l'ACCT, au sein de la DGTCP, structure autonome, dont le responsable serait couvert par le statut de comptable principal devrait permettre de rationaliser pour les deux domaines précédemment cités les activités suivantes: (i) gestion, sécurisation, centralisation et pilotage de la trésorerie de l'Etat; et (ii) suivi et consolidation des opérations comptables. Pour confirmer son engagement à mettre en place l'ACCT, le gouvernement de transition va procéder au recrutement d'un Agent comptable central du Trésor et son adjoint d'ici fin septembre 2014 (**repère structurel**). *Cette action constituera un des trois repères structurels pour le suivi de l'exécution de la Facilité de crédit rapide.*

**12. Le gouvernement de transition a entrepris de moderniser la gestion du personnel de l'Etat et de la solde et poursuivre la réforme de la fonction publique qui a pris du retard depuis l'adoption du nouveau statut de la fonction publique en 2009.** Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'urgence de restauration des services publics appuyé par la Banque mondiale, et avec le concours du PNUD, nous allons procéder à la mise à jour du fichier du personnel de l'Etat, y compris les forces de défense et de sécurité en vue de rationaliser le fichier de la paye des agents publics civils. A fin juin 2014, un premier nettoyage du fichier permettra de procéder à la paye des agents publics en conformité avec la réglementation et qui auront au préalable produit une attestation de présence contrôlée et certifiée par une commission mixte incluant les services compétents de l'administration en charge de cette opération (**repère structurel à fin juin**). Un rapport d'exécution sur cette action sera adressé au FMI pour information. A la suite du nettoyage du fichier, les personnels qui ne sont pas en règle auront la possibilité de justifier leur situation et tous les cas litigieux seront scrupuleusement examinés par les services compétents de la fonction publique. L'Etat compte sécuriser les bases de données et mettre en œuvre des procédures adéquates pour la gestion des postes et de la carrière des fonctionnaires, depuis leur prise en charge en matière de paiement de salaires jusqu'à la retraite. Par la suite, un interface sera mis en place en vue d'assurer une liaison avec le système de gestion des finances publiques. En outre, d'ici la fin de l'année 2014, avec l'appui des partenaires, le Gouvernement de transition va procéder à une gestion rigoureuse et prudente des recrutements pour pourvoir les postes dans les secteurs identifiés comme prioritaires tout en appliquant la grille salariale en place. En outre, les autorités devront clarifier la situation du personnel « Hors Statuts ». En appui de cette gestion rigoureuse, les autorités devraient attirer les compétences adaptées à la situation de la RCA, y compris parmi la diaspora. Le recrutement et la gestion actuelle

du personnel « Hors Statut » a donné lieu à des recrutements tous azimuts dont la progression des effectifs n'est plus en cohérence avec la maîtrise des dépenses pourtant recherchée par les autorités.

**13. Un programme d'assistance technique accompagnera les autorités dans la réalisation du plan d'urgence.** Les autorités ont commencé à solliciter les partenaires pour mobiliser l'assistance technique à court et moyen terme qui permettra la réalisation du plan d'urgence dans les différents domaines concernés. Cette assistance est pour la majeure partie déjà identifiée et des dates d'intervention arrêtées. Deux assistants techniques long terme seront notamment mis à disposition au second semestre 2014 par l'Union européenne, respectivement auprès de l'ACCT et la Direction générale du Budget pour appuyer la mise en place de l'ACCT et le retour à l'orthodoxie budgétaire. Par ailleurs, la Banque Mondiale envisage de mettre à disposition des autorités de transition deux assistants techniques auprès des régies de recettes respectivement à la douane et aux impôts et apportera un autre appui technique au niveau de la Direction Générale de la Fonction Publique. Enfin, plusieurs missions d'assistance technique court terme sont également prévues par la Banque Mondiale, l'Union européenne, la Coopération française ou la BAD qui a notamment convenu avec les autorités d'une restructuration du Projet d'Appui institutionnel en cours dans le domaine des finances publiques en vue d'apporter une assistance urgente aux administrations financières (PARGEF). Il est prévu de faire un point d'information mensuel pour évaluer la mise en place de cette assistance technique et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs retenus.

### **Les jalons du programme budgétaire de 2015**

**14. Dans le dispositif de sortie de crise que nous mettons en place progressivement, l'année budgétaire 2015 sera une année-charnière pour poursuivre l'effort de stabilisation de nos finances publiques.** Le budget 2015 devra assurer le passage de la période de crise à une situation normalisée. Dans un contexte de renforcement de la sécurité et de la restauration des fonctions de base de l'Etat, la croissance économique continuerait à évoluer progressivement. Elle devrait se situer à environ 5 % en termes réels. Elle continuerait d'être tirée par l'agriculture et les services. L'inflation serait plus contenue et devrait se situer à environ 4%. Dans le domaine des finances publiques, l'esquisse budgétaire en préparation fait ressortir une amélioration du recouvrement des recettes qui atteindraient 12,6 % du PIB. Cette progression résulterait essentiellement d'une bonne tenue de l'impôt sur le revenu et le commerce international. Les dépenses primaires courantes devraient être réduites à 11,2 % du PIB, du fait d'une baisse de la masse salariale (nettoyage du fichier de la fonction publique et de la solde et rationalisation des recrutements), des transferts et des biens et services. Cet effort de contrôle des dépenses courantes permettraient de dégager des ressources additionnelles afin d'accroître les dépenses en capital financées sur ressources propres de 0,2 points pourcentage du PIB par rapport à l'année 2014. En conséquence, le déficit primaire intérieur passerait de 7,6 % du PIB en 2014 à 3,2 % du PIB générant un écart de financement de 56,4 milliards de FCFA, soit l'équivalent de 6,4% du PIB.

## **Reformes à moyen terme et retour à l'orthodoxie budgétaire**

15. **Le gouvernement de transition souhaite revenir à la procédure budgétaire normale dans les meilleurs délais possibles.** Le gouvernement de transition reconnaît que les procédures exceptionnelles pour effectuer des dépenses à charge de trésorerie (ordre de paiement caisse et ordre de paiement budget) sont massivement utilisées pour: (i) les dépenses de biens et services et (ii) de transferts et subventions. Cette situation dérogatoire à la procédure budgétaire normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation, ordonnancement et paiement) relativise très fortement l'utilité même du budget et empêche l'exercice normal du contrôle a priori de la dépense mais aussi son contrôle comptable avant paiement. Cette situation augmente fortement le risque fiduciaire, altère la traçabilité de la dépense et la capacité de l'ordonnateur et du comptable à pouvoir rendre compte. La qualité de la procédure budgétaire n'est pas en cause dans son contournement. En effet, plusieurs expertises montrent que des difficultés proviennent de l'engagement de la dépense sans référence au cadre budgétaire. Conscient de cette difficulté, le gouvernement de transition rétablira la procédure budgétaire normale en limitant à 7 % le montant des dépenses conduites en application de la procédure exceptionnelle (Ordre de Paiement Budget). Ces dépenses couvrent les missions, le transport, les évacuations sanitaires, les rapatriements de diplomates, les voyages étudiants et les dépouilles mortelles.

16. **Pour aider au rétablissement de la procédure budgétaire normale, le gouvernement de transition procédera à la reconnection des applications GESCO-Budget et GESCO-comptabilité durant le second semestre 2014.** La rupture de la chaîne Budget/Trésor en raison des pillages et de la déconnexion des applicatifs informatiques respectifs qui en a découlé (GESCO- Budget/ GESCO-comptabilité) empêche au plan technique une réconciliation des informations budgétaires et comptables. Conscient que cette difficulté nuit à la bonne exécution budgétaire, le gouvernement de transition souhaite faire de la reconnexion de GESCO- Budget/ GESCO-comptabilité une priorité et s'engage avec le concours des partenaires à son rétablissement d'ici fin septembre 2014 (**repère structurel**).

17. **Le gouvernement de transition est conscient de la nécessité de redéfinir les conditions de recouvrement de la fiscalité pétrolière.** Le gouvernement de transition sollicitera le concours des partenaires pour confier à un cabinet d'audit international la reconstitution de l'ensemble des dettes croisées entre l'Etat et les opérateurs pétroliers. Il aura par ailleurs recours à une assistance technique d'un partenaire technique et financier notamment le FMI dans la perspective de procéder à une révision de la structure des prix des produits pétroliers.

18. **Le recouvrement des recettes budgétaires doit également être revu pour ce qui est de l'or, des diamants, de la téléphonie mobile et des produits forestiers.** Le gouvernement de transition veut améliorer le suivi de l'ensemble des recettes produites par ces secteurs. Aussi, il s'engage, à compter de janvier 2014, à produire sur une base mensuelle

une statistique détaillée synthétisant l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales perçues pour ces quatre secteurs.

## B. Le Volet Social

19. **Dès 2014, les secteurs sociaux constituent une des grandes priorités des autorités.** Le budget prévoit un montant de 43 milliards de francs CFA dont 6,5 milliards de francs CFA au titre de dépenses courantes. Au niveau de la santé, 26 milliards de francs CFA sont prévus dont 4 milliards de francs CFA pour les dépenses courantes pour lutter contre le paludisme, renforcer le programme Elargi de Vaccination (PEV), assurer l'extension de la prévention de la transmission parents-enfants (PTPE) et la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) afin d'en atténuer l'impact. En matière d'éducation, les crédits pour dépenses courantes et en capital s'élèvent à 3.9 milliards de francs CFA. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités en matière d'enseignement préscolaire, d'enseignement fondamental 1, d'enseignement fondamental 2 et secondaire et d'enseignement technique et professionnel. Pour l'eau et l'assainissement, le montant des dépenses prévues sont de 12,9 milliards de francs CFA (dont 2 milliards de francs CFA pour les dépenses courantes) pour le renforcement de la capacité nationale en matière de gestion et de planification et la construction et réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Il est également prévu un soutien aux groupes vulnérables pour le développement communautaire, notamment les femmes et les enfants.

## C. Autres Reformes Structurelles

20. **La préoccupation fondamentale est de rassurer et mettre en confiance les opérateurs économiques afin d'assurer la reprise des activités.** Dans ce contexte, les autorités de transition procéderont à une évaluation conjointe des dommages subis par les entreprises publiques et privées et mettre en place des mesures d'accompagnement au bénéfice des entreprises sinistrées. Par ailleurs dans le court terme, le gouvernement de transition mettra en œuvre des actions pour faciliter le retour des personnes déplacées, notamment les commerçants et les éleveurs. Dans le même ordre d'idées, il est crucial de réactiver le comité mixte chargé de l'amélioration du climat des affaires et le cadre permanent de concertation Etat-secteur privé. Dans une perspective à moyen terme, les réformes à mettre en place incluent: (i) la baisse du coût du crédit et l'accès au financement; (ii) la baisse du coût des autres intrants; (iii) le renforcement du cadre de gouvernance judiciaire; (iv) la révision de la charte des investissements; et (v) le renforcement des capacités des chambres consulaires.

21. **Le renforcement de la gouvernance est également un axe clé des réformes structurelles dans le dispositif de promotion des activités du secteur privé.** Dans ce contexte, les autorités envisagent de prendre les décrets d'application qui permettraient de rendre juridiquement opérationnel l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC). En concert avec les bailleurs de fonds, les autorités mobiliseront les moyens

humains et matériels pour faire démarrer effectivement les activités de l'ANLC avant la fin de l'année 2014.

#### **D. Une Politique d'Endettement Viable**

22. **L'analyse de viabilité de la dette extérieure (AVD) conduite récemment par les services du FMI et de la Banque Mondiale a conclu que la situation s'est détériorée de façon marquée.** Cette détérioration est liée à la crise politique qui a entraîné un effondrement de l'activité économique, une baisse significative des exportations et la lente reprise des activités économiques. En outre, des prêts ont été contractés lors des mois de crise pour couvrir le paiement des salaires et couvrir des besoins de financement budgétaire et extérieur.

23. **Les bas niveaux de dette hérités de l'allègement de dette de 2009 ont créé des conditions favorables pour une meilleure gestion de la dette extérieure mais la crise politique a été défavorable.** Ainsi, l'aggravation des ratios de dette extérieure par rapport aux exportations et de service exposent le pays à un risque élevé de surendettement, y compris dans le scénario de base. Toutefois, un renversement de tendance est envisageable dès lors que le pays enregistre un retour de la croissance économique, une reprise des exportations et la relance des investissements directs étrangers. Ces deux ratios reviendraient à des niveaux soutenables.

24. **Dans l'intervalle, le gouvernement de transition s'engage à mener une politique d'endettement prudente.** Nous nous engageons à couvrir nos besoins en financement d'abord par des dons et le reliquat par des prêts concessionnels intégrant un élément don de 35 % au moins (**repère continu**, Tableau 1).

#### **IV. SUIVI DU PROGRAMME**

25. **Le programme sera suivi au moyen d'indicateurs quantitatifs et de repères structurels.** Les indicateurs permettront d'évaluer les progrès en matière de performance économique et financière au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2014 (Tableau 1). Les repères structurels permettront d'ancrer les politiques macroéconomiques sur des bases solides et préparer la sortie de la phase d'urgence. Les indicateurs et repères sont définis dans le protocole d'accord technique qui prévoit également la nature et la fréquence des données à fournir pour assurer le suivi du programme.

26. **Un cadre institutionnel adapté pour exécuter le programme est en place.** Le Comité Interministériel de Pilotage des Réformes Economiques et Financières (CIPREF), présidé par le Premier Ministre est l'organe politique assurant la stratégie et l'orientation des réformes. Sur le plan technique, le suivi du programme est mené par le Ministre en charge du Budget, appuyé notamment par la Cellule de Suivi des Reformes (CS-REF) et le Secrétariat Technique National du DRSP pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre des réformes

**Tableau 1. République Centrafricaine: Indicateurs de performance du programme appuyé par la FCR, 2014**

(En milliards de FCFA; données sur base cumulée depuis le début de l'année)

	Fin mars 2014 Resultats préliminaires	Fin juin 2014 Indicateurs	Fin sept. 2014 Indicateurs	Fin dec. 2014 Indicateurs
Indicateurs				
Plancher pour les recettes totales de l'Etat <sup>1</sup>	5.8	21.1	34.7	51.9
Plancher pour le solde primaire intérieur <sup>2</sup>	-18.6	-34.2	-48.9	-61.4
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement de l'Etat <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Plancher pour la réduction des arriérés de paiements intérieurs	0.0	5.4	10.9	16.5
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités de la RCA et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes intérieures, hormis les dons extérieurs et les recettes de cession d'actifs (voir Protocole d'accord technique, PAT, pour plus de détails).<sup>2</sup> Le solde primaire intérieur est la différence entre les recettes intérieures de l'Etat et ses dépenses totales, moins le paiement total des intérêts et les dépenses en capital sur financement extérieur.<sup>3</sup> Contractées ou garanties par l'Etat (voir le PAT).<sup>4</sup> Ces objectifs feront l'objet d'un contrôle continu.

**Tableau 2. République Centrafricaine: Actions Préalables et Repères Structurels, 2014**

<b>Mesures</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Fondements macroéconomiques</b>	
<b>Gestion des finances publiques</b>			
Signature du décret portant création du Comité de Trésorerie (CT) et mise en place effective de cette instance.	<b>Action préalable</b>	Améliorer le suivi et la gestion de la trésorerie	Exécuté
Signature du décret portant création du Comité de Suivi et de Gestion des Finances Publiques (CSGFP) et mise en place effective de cette instance.	<b>Action préalable</b>	Améliorer le suivi et le pilotage des ressources publiques	Exécuté
Adoption par le gouvernement de transition du projet de budget 2014 et transmission au CNT	<b>Action préalable</b>	Normaliser la gestion des finances publiques	Exécuté
Finalisation de la première étape d'apurement du fichier de la solde.	Repère structurel (Juin 2014)	Rationaliser le fichier de la solde et améliorer l'efficacité de la fonction publique	
Reconnexion des applicatifs informatiques GESCO-Budget et GESCO-Comptabilité	Repère structurel (Septembre 2014)	Renforcer la procédure budgétaire et la traçabilité comptable	
Procéder au recrutement de l'Agent Comptable Central du Trésor et son fondé de pouvoir.	Repère structurel (Septembre 2014)	Améliorer la gestion de la trésorerie ainsi que la centralisation et le suivi comptable	

Tableau 3. République Centrafricaine: Principaux Indicateurs Economiques et Financiers, 2009–15

	2009	2010	2011	2012	2013 Prel.	2014 Proj.	2015 Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	1.7	3.0	3.3	4.1	-36.0	1.5	5.3
PIB à prix courants	5.3	5.1	5.3	6.9	-31.4	6.4	9.9
Déflateur du PIB	3.5	2.0	2.0	2.7	7.2	4.9	4.4
Indice des prix à la consommation (IPC)							
Moyenne annuelle	3.5	1.5	1.2	5.9	6.6	4.4	4.0
Fin de période	-1.2	2.3	4.3	5.9	5.9	3.8	1.9
Opérations financières de l'État							
Recettes totales et dons	11.5	12.3	-18.2	31.3	-64.8	17.9	48.7
Dépenses totales	5.4	20.7	-6.5	6.0	-38.2	27.1	13.4
Monnaie et crédit							
Avoirs intérieurs nets <sup>1</sup>	6.1	23.6	17.1	14.8	-39.9	0.6	9.1
Crédit intérieur <sup>1</sup>	9.5	29.1	17.0	17.3	-22.1	1.6	5.7
Masse monétaire au sens large	13.7	25.9	4.3	4.2	-32.9	10.9	15.3
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (fin de période)	6.0	5.0	5.0	5.2	5.2	5.2	5.2
Secteur extérieur							
Exportations, fab (dollar E.U.)	-17.6	13.7	35.8	-2.6	-44.0	4.7	14.8
Volume d'exportation	-21.9	9.7	7.7	14.7	-45.6	14.6	9.0
Importations, fab (dollar E.U.)	-9.7	12.6	0.0	-4.4	-24.7	28.9	12.8
Volume d'importation	13.0	8.6	-19.5	16.2	-31.3	14.5	9.2
Termes de l'échange	32.0	0.0	1.5	3.3	-6.1	-18.9	2.0
Taux de change effectif nominal	-0.8	-4.2	0.8	-3.0	...	...	...
Taux de change effectif réel	2.0	-4.7	-1.0	0.2	...	...	...
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Épargne nationale brute	4.0	4.1	4.6	9.4	-1.7	-2.5	1.8
Dont: transferts officiels courants	1.7	1.4	0.0	1.0	1.3	0.0	0.0
Épargne intérieure brute	1.1	0.3	1.9	5.1	-7.0	-6.4	-2.0
Administrations publiques	0.0	-0.7	-1.5	1.4	-7.0	-7.3	-2.8
Secteur privé	1.2	1.0	3.4	3.7	0.1	0.9	0.8
Consommation	98.9	99.7	98.1	94.9	107.0	106.4	102.0
Administrations publiques	7.5	8.2	7.9	7.4	10.1	10.0	8.6
Secteur privé	91.4	91.5	90.2	87.5	96.8	96.4	93.5
Investissement brut	13.2	14.3	12.2	15.0	8.7	11.6	15.2
Administrations publiques	4.9	6.0	4.0	6.2	1.7	3.6	6.0
Secteur privé	8.2	8.2	8.2	8.8	7.0	8.1	9.3
Transferts courants et revenu des facteurs (net)	2.8	3.8	2.7	4.2	5.2	3.9	3.8
Solde extérieur courant	-9.2	-10.2	-7.6	-5.6	-10.4	-14.1	-13.4
Balance globale des paiements	2.1	-3.6	-2.2	2.1	-4.7	-9.9	-5.7
Opérations financières de l'administration centrale							
Recettes totales	16.1	17.2	13.3	16.4	8.4	9.3	12.6
Dépenses totales <sup>2</sup>	16.2	22.0	16.5	16.3	14.7	17.6	18.1
Solde global (base engagements) <sup>2</sup>							
Dons exclus	-5.4	-7.0	-4.9	-4.9	-9.0	-11.2	-9.2
Dons inclus	-0.1	-1.4	-2.4	0.0	-6.3	-8.3	-5.5
Solde primaire intérieur <sup>3</sup>	-0.3	-1.0	-1.3	0.4	-6.8	-7.6	-3.2
Valeur actuelle nette de la dette extérieure publique et garantie	7.5	13.3	16.1	15.3	15.1	14.7	14.0
Dette du secteur public	36.8	32.3	32.6	30.5	50.8	56.0	56.5
Dont: dette intérieure <sup>4</sup>	23.5	24.4	24.4	22.5	34.0	31.1	27.6
Réserves extérieures officielles brutes							
(Millions de dollars E.U.)	146.5	126.5	113.9	117.9	144.6	148.3	174.0
(Mois d'importations, fab)	3.3	3.2	2.9	3.8	3.9	3.7	4.0
PIB nominal (milliards de francs CFA)	936	984	1,036	1,108	760	808	889
Taux de change (moyenne; franc CFA/dollar E.U.)	472.2	495.3	471.9	510.0	493.9	...	...

Sources: données communiquées par les autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.<sup>2</sup> Dépenses enregistrées sur une base caisse pour les dépenses de la période courante.<sup>3</sup> Hors dons, paiement d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.<sup>4</sup> Y compris les dettes du gouvernement vis-à-vis de la BEAC et des banques commerciales, les arriérés de l'Etat et la dette intérieure des entreprises publiques.

Tableau 4. République Centrafricaine: Opérations Financières du Gouvernement Central, 2009–15  
(Milliards de FCFA)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
					Prel.	Proj.	Proj.
Recettes	150.3	168.7	138.1	181.3	63.8	75.3	111.9
Recettes intérieures	100.8	114.2	111.8	127.3	43.2	51.9	79.6
Recettes fiscales	81.1	91.9	87.1	109.3	39.8	43.9	61.7
Impôts sur profits et propriétés	18.4	17.8	18.8	21.1	7.2	9.2	12.4
Impôts sur biens et services	62.7	74.2	68.3	88.2	32.6	34.6	49.3
<i>Dont: Taxes sur le commerce international</i>	18.2	26.9	32.4	30.5	8.8	11.4	16.5
Recettes non fiscales	19.8	22.3	24.7	18.0	3.4	8.0	17.9
Dons	49.4	54.5	26.3	54.0	20.7	23.4	32.3
Programmes	16.6	13.8	0.0	11.0	9.7	0.0	0.0
Projets	32.8	40.7	26.3	42.9	11.0	23.4	32.3
Dépenses <sup>1</sup>	151.4	182.7	162.7	181.0	111.8	142.1	161.1
Dépenses primaires courantes	94.5	113.3	114.6	105.1	94.3	107.8	99.9
Traitements et salaires	42.1	43.3	46.0	50.8	53.7	57.3	53.7
Transferts et subventions <sup>2</sup>	24.7	32.3	32.5	23.1	17.5	26.9	23.9
Biens et services	27.7	37.6	36.1	31.2	23.1	23.6	22.3
Intérêts exigibles	10.5	9.9	7.0	7.8	4.9	5.4	8.0
Extérieurs	4.1	2.0	2.7	1.3	2.5	2.1	3.0
Intérieurs	6.4	7.9	4.3	6.5	2.4	3.3	5.0
Dépenses d'équipement	46.3	59.5	41.1	68.2	12.7	28.9	53.2
Financées sur ressources propres	9.2	11.1	10.7	16.7	0.6	5.5	8.0
Financées sur ressources extérieures	37.0	48.4	30.3	51.4	12.1	23.4	45.2
Solde global							
Dons exclus	-50.5	-68.5	-50.9	-53.8	-68.7	-90.2	-81.5
<i>Dont: solde primaire intérieur <sup>4</sup></i>	-3.0	-10.2	-13.6	5.5	-51.7	-61.4	-28.3
Dons inclus	-1.1	-14.0	-24.6	0.2	-48.0	-66.8	-49.2
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-4.5	-6.2	1.7	-5.4	17.4	-16.5	-5.0
Intérieurs	-4.5	-7.5	-4.0	-4.0	17.4	-16.5	-5.0
Extérieurs	0.0	1.3	5.7	-1.4	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.3	-10.7	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-5.3	-30.8	-21.4	-5.1	-30.6	-83.3	-54.2
Financements identifiés	5.3	30.8	21.5	5.2	30.6	2.4	-2.7
Extérieurs (nets)	3.7	6.4	-3.9	1.1	20.8	-5.4	7.7
Crédits de projets	4.2	7.7	4.0	8.5	1.1	0.0	12.9
Crédits de programme	0.0	0.0	0.0	0.0	25.0	0.0	0.0
Amortissement exigible	-6.6	-1.3	-7.9	-7.4	-5.3	-5.4	-5.2
Allègement de la dette extérieure	6.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Club de Paris <sup>5</sup>	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres <sup>6</sup>	5.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs (nets)	1.6	24.4	25.4	4.0	9.9	7.8	-10.3
Système bancaire	11.1	24.1	25.8	3.2	9.7	7.8	-8.3
Contrepartie des ressources du FMI	6.5	6.6	1.1	10.9	-1.2	-2.8	-3.8
BEAC	16.7	12.8	13.6	-3.1	10.1	10.0	-2.5
Banques commerciales	-12.1	4.7	11.1	-4.6	0.8	0.6	-2.0
Non bancaire <sup>6</sup>	-9.6	0.4	-0.4	0.8	0.1	0.0	-2.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.9	56.9
<i>Pour mémoire:</i>							
Dette totale du gouvernement	344.3	317.8	337.9	337.7	385.7	452.5	501.7
Dette intérieure du Gouvernement	193.7	122.9	92.0	79.7	108.1	183.0	228.3
Dépenses pour DDR	0.4	1.9	2.6	...	...	...	...
PIB nominal	936	984	1,036	1,108	760	808	889

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse à l'exception des intérêts qui sont enregistrés comme dus.

<sup>2</sup> Les montants de 2009 et au-delà incluent les dépenses prévues pour financer le processus de paix (DDR).

<sup>3</sup> Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> Tient compte du rééchelonnement et du moratoire de paiement du Club de Paris du mois d'avril 2007.

<sup>5</sup> Inclut les allègements de dette de l'initiative PPTE des créanciers multilatéraux et d'autres bilatéraux. Pour 2008–09, sont également inclus les services de la dette des créanciers commerciaux et hors Club de Paris. A partir de mi-2009, est intégrée la totalité des allègements de l'initiative PPTE et de l'IADM en termes de flux.

<sup>6</sup> Y compris les paiements aux banques commerciales de pays membres de la CEMAC, la dette envers les sociétés pétrolières, l'accès prévu au titre du programme proposé en 2012 (12.5% du quote-part), et sur des titres obligataires émis dans l'avenir.

Tableau 5. République Centrafricaine: Opérations Financières du Gouvernement Central, 2009–15  
(Pourcentage du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
					Prel.	Proj.	Proj.
Recettes	16.1	17.2	13.3	16.4	8.4	9.3	12.6
Recettes intérieures	10.8	11.6	10.8	11.5	5.7	6.4	9.0
Recettes fiscales	8.7	9.3	8.4	9.9	5.2	5.4	6.9
Impôts sur profits et propriétés	2.0	1.8	1.8	1.9	0.9	1.1	1.4
Impôts sur biens et services	6.7	7.5	6.6	8.0	4.3	4.3	5.5
<i>Dont: Taxes sur le commerce international</i>	1.9	2.7	3.1	2.8	1.2	1.4	1.9
Recettes non fiscales	2.1	2.3	2.4	1.6	0.4	1.0	2.0
Dons	5.3	5.5	2.5	4.9	2.7	2.9	3.6
Programmes	1.8	1.4	0.0	1.0	1.3	0.0	0.0
Projets	3.5	4.1	2.5	3.9	1.4	2.9	3.6
Dépenses <sup>1</sup>	16.2	18.6	15.7	16.3	14.7	17.6	18.1
Dépenses primaires courantes	10.1	11.5	11.1	9.5	12.4	13.3	11.2
Traitements et salaires	4.5	4.4	4.4	4.6	7.1	7.1	6.0
Transferts et subventions <sup>2</sup>	2.6	3.3	3.1	2.1	2.3	3.3	2.7
Biens et services	3.0	3.8	3.5	2.8	3.0	2.9	2.5
Intérêts exigibles	1.1	1.0	0.7	0.7	0.6	0.7	0.9
Extérieurs	0.4	0.2	0.3	0.1	0.3	0.3	0.3
Intérieurs	0.7	0.8	0.4	0.6	0.3	0.4	0.6
Dépenses d'équipement	4.9	6.0	4.0	6.2	1.7	3.6	6.0
Financées sur ressources propres	1.0	1.1	1.0	1.5	0.1	0.7	0.9
Financées sur ressources extérieures	4.0	4.9	2.9	4.6	1.6	2.9	5.1
Solde global							
Dons exclus	-5.4	-7.0	-4.9	-4.9	-9.0	-11.2	-9.2
<i>Dont: solde primaire intérieur <sup>3</sup></i>	-0.3	-1.0	-1.3	0.5	-6.8	-7.6	-3.2
Dons inclus	-0.1	-1.4	-2.4	0.0	-6.3	-8.3	-5.5
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-0.5	-0.6	0.2	-0.5	2.3	-2.0	-0.6
Intérieurs	-0.5	-0.8	-0.4	-0.4	2.3	-2.0	-0.6
Extérieurs	0.0	0.1	0.6	-0.1	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	-1.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-0.6	-3.1	-2.1	-0.5	-4.0	-10.3	-6.1
Financements identifiés	0.6	3.1	2.1	0.5	4.0	0.3	-0.3
Extérieurs (nets)	0.4	0.7	-0.4	0.1	2.7	-0.7	0.9
Crédits de projets	0.5	0.8	0.4	0.8	0.1	0.0	1.5
Crédits de programme	0.0	0.0	0.0	0.0	3.3	0.0	0.0
Amortissement exigible	-0.7	-0.1	-0.8	-0.7	-0.7	-0.7	-0.6
Allègement de la dette extérieure	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Club de Paris <sup>4</sup>	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres <sup>5</sup>	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs (nets)	0.2	2.5	2.5	0.4	1.3	1.0	-1.2
Système bancaire	1.2	2.4	2.5	0.3	1.3	1.0	-0.9
Contrepartie des ressources du FMI	0.7	0.7	0.1	1.0	-0.2	-0.3	-0.4
BEAC	1.8	1.3	1.3	-0.3	1.3	1.2	-0.3
Banques commerciales	-1.3	0.5	1.1	-0.4	0.1	0.1	-0.2
Non bancaire <sup>6</sup>	-1.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	-0.2
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0	6.4
<i>Pour mémoire:</i>							
Dette totale	35.2	32.3	32.6	30.5	50.8	56.0	56.5
Dette intérieure du Gouvernement	20.4	21.2	8.9	7.2	14.2	22.6	10.7
Dépenses pour DDR	0.0	0.2	0.3	...	...	...	...

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse à l'exception des intérêts qui sont enregistrés comme dus.

<sup>2</sup> Les montants de 2009 et au-delà incluent les dépenses prévues pour financer le processus de paix (DDR).

<sup>3</sup> Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> Tient compte du rééchelonnement et du moratoire de paiement du Club de Paris du mois d'avril 2007.

<sup>5</sup> Inclut les allègements de dette de l'initiative PPTE des créanciers multilatéraux et d'autres bilatéraux. Pour 2008–09, sont également inclus les services de la dette des créanciers commerciaux et hors Club de Paris. A partir de mi-2009, est intégrée la totalité des allègements de l'initiative PPTE et de l'ADM en termes de flux.

<sup>6</sup> Y compris les paiements aux banques commerciales de pays membres de la CEMAC et de la dette envers les sociétés pétrolières en 2009, et sur des titres obligataires émis dans l'avenir.

Tableau 6. République Centrafricaine: Situation Monétaire, 2009–15

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
					Prel.	Proj.	Proj.
	(Milliards de FCFA, fin de période)						
Avoirs extérieurs nets	35.0	10.3	13.3	-11.4	2.7	9.7	25.5
BEAC	21.4	-0.2	-4.8	-7.2	3.3	2.1	12.9
Banques créatrices de monnaie	13.6	10.5	18.2	-4.2	-0.6	7.6	12.6
Avoirs intérieurs nets	164.6	206.4	245.5	284.1	290.7	301.7	297.6
Crédit Intérieur net	173.0	218.6	252.1	284.6	238.2	248.3	249.1
Créances nettes sur l'Etat	109.8	130.0	146.9	144.5	149.4	156.2	148.3
Position nette du Gouvernement Central	111.8	138.2	158.8	155.7	156.7	164.5	156.3
BEAC	105.2	126.9	141.7	143.0	143.3	150.5	144.3
Comptes courants	21.5	22.4	23.3	15.2	20.0	20.6	20.0
Crédit consolidé	72.8	76.1	78.1	88.0	76.5	86.1	85.4
FMI (net)	35.7	44.6	45.7	50.2	50.2	50.2	50.2
Dépôts	-24.9	-16.2	-5.4	-10.4	-3.4	-6.4	-11.4
Banques commerciales	6.6	11.3	17.2	12.6	13.4	14.0	11.9
Crédits aux autres organismes publics (net)	-2.0	-8.2	-11.9	-11.2	-7.3	-8.3	-8.0
Crédits à l'économie	63.2	88.7	105.2	140.1	88.7	92.0	100.9
Entreprises publiques	1.7	1.6	2.8	3.1	2.1	3.1	3.1
Secteur privé	61.5	87.0	102.4	137.0	86.6	88.9	97.7
Autres postes (net)	-8.4	-12.3	-6.6	-0.6	52.5	53.4	48.5
Monnaie et quasi-monnaie	156.97	197.6	206.1	214.8	144.1	159.8	184.3
Circulation fiduciaire	78.0	103.2	105.4	112.4	76.2	81.4	89.9
Dépôts	79.0	94.4	100.7	102.4	67.9	78.5	94.4
Dépôts à vue	51.3	64.6	61.7	60.7	40.8	47.5	57.1
Dépôts à terme et d'épargne	27.6	29.8	39.0	41.6	27.2	30.9	37.3
	(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période)						
Avoirs extérieurs nets	7.6	-15.7	1.5	-12.0	6.6	4.9	9.9
Avoirs intérieurs nets	11.4	26.6	19.8	18.7	3.1	7.6	-2.6
Crédit Intérieur net	9.5	29.1	17.0	15.8	-21.6	7.0	0.5
Position nette du Gouvernement Central	7.7	16.8	10.5	-1.5	0.5	5.4	-5.2
Crédits à l'économie	-0.7	16.2	8.4	16.9	-23.9	2.3	5.5
Monnaie et quasi-monnaie	13.7	25.9	4.3	4.2	-32.9	10.9	15.3
	(Variation annuelle en pourcentage)						
Base monétaire	26.8	20.9	-7.6	4.3	-32.0	7.4	9.8
Crédits à l'économie	-1.4	40.3	18.6	33.2	-36.7	3.7	9.6
Entreprises publiques	-20.0	-4.2	72.6	10.6	-32.0	47.0	0.0
Secteur privé	-0.8	41.5	17.6	33.8	-36.8	2.7	9.9
Pour mémoire:							
Réserves officielles brutes (milliards de FCFA)	66.7	62.1	57.8	58.6	69.2	70.2	81.0
Avoirs intérieurs nets BEAC (milliards de FCFA)	83.4	126.9	121.9	129.3	79.7	87.0	85.0
Base monétaire (milliards de FCFA)	104.8	126.7	117.1	122.1	83.0	89.1	97.9
PIB nominal (milliards de FCFA)	936	984	1,036	1,108	760	808	889
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire au sens large)							
Fin de période	6.0	5.0	5.0	5.2	5.2	5.2	5.2

Sources: données communiquées par les autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. République Centrafricaine : Balance des paiements, 2009–15

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
				Prel.	Prel.	Proj.	Proj.
	(Milliards de FCFA)						
Compte courant	-86.0	-100.3	-78.7	-62.1	-78.9	-114.1	-119.5
Balance des biens	-69.5	-81.3	-53.7	-53.7	-56.9	-82.9	-91.0
Exportations, fab.	58.5	69.8	90.3	95.1	51.6	52.1	58.8
Diamant	23.3	25.9	29.7	29.5	7.2	12.8	14.7
Produits forestiers	24.7	29.6	40.2	44.7	28.6	23.6	27.6
Importations, fab.	-128.0	-151.1	-144.0	-148.8	-108.5	-135.0	-149.9
Produits pétroliers	-30.9	-40.6	-40.2	-40.2	-30.3	-47.0	-54.9
Programme d'investissements publics	-12.1	-18.1	-11.4	-17.1	-3.2	-7.3	-13.4
Services (net)	-43.0	-56.3	-52.9	-55.4	-61.8	-62.8	-62.3
Crédit	30.6	34.4	34.8	35.2	16.9	16.1	16.8
Débit	-73.6	-90.7	-87.7	-90.6	-78.7	-78.9	-79.2
Revenus (nets)	-10.0	-2.2	-2.4	-0.5	-0.5	-0.3	0.1
Crédit	7.3	7.9	8.3	8.9	5.7	5.8	6.1
Débit	-17.3	-10.1	-10.7	-9.5	-6.3	-6.1	-6.0
Transferts courants (nets)	36.5	39.6	30.3	47.4	40.3	31.9	33.8
Privés	2.9	3.5	7.1	12.7	15.0	15.3	15.5
Publics	33.6	36.1	23.2	34.7	25.3	16.6	18.3
Compte de capital	43.0	40.7	26.3	42.9	11.0	23.4	32.3
Dons projets	32.8	40.7	26.3	42.9	11.0	23.4	32.3
Dons en capital et transferts	10.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	62.8	24.3	29.5	42.8	32.2	102.2	107.1
Investissements Directs	19.9	30.4	17.4	36.2	0.2	4.2	19.4
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres Investissements	42.9	-6.1	12.1	6.6	32.1	98.0	87.8
Erreurs et omissions	19.8	-5.9	12.1	-22.8	46.3	0.0	0.0
Balance globale	19.9	-35.3	-22.8	23.6	-35.7	-79.9	-46.1
Financements identifiés	-39.7	41.2	10.7	-0.9	-10.6	-1.0	-10.8
Mouvements des réserves officielles nettes	-48.0	11.2	4.4	-0.9	-10.6	-1.0	-10.8
Crédit net au FMI	6.5	6.6	0.0	9.9	-1.2	-1.0	-3.8
Allocation des DTS	38.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres réserves (augmentation= -)	-54.5	4.6	4.4	-10.8	-9.4	0.0	-7.0
Financement exceptionnel	8.3	30.0	6.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels <sup>2</sup>	7.8	30.0	6.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.9	56.9
<i>Pour mémoire:</i>							
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Termes de l'échange de biens	32.0	0.0	1.5	3.3	-6.1	-18.9	2.0
Réserves officielles brutes							
(Milliards de FCFA, fin de période)	66.7	62.1	57.8	58.6	69.2	70.2	81.0
(Mois d'importations, fab.)	3.3	3.2	2.9	3.8	3.9	3.7	4.0
Compte courant (en % de PIB)	-9.2	-10.2	-7.6	-5.6	-10.4	-14.1	-13.4
Compte de capital (en % de PIB)	4.6	4.1	2.5	3.9	1.4	2.9	3.6
VPN dette extérieure totale et garanties publiques (en % de PIB)	7.5	13.3	16.1	15.3	15.1	14.7	14.0
PIB nominal (milliards de FCFA)	936	984	1,036	1,108	760	808	889

Sources: données communiquées par les autorités Centrafricaine; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> L'allocation de DTS ([...] milliards de FCFA) est pris en compte comme un apport au "Compte financier/Secteur public (net)".

L'accroissement des réserves officielles y relatif est détaillé en tant que mouvements des réserves officielles nettes.

<sup>2</sup> Incluent les allègements de dette de l'IPTE des créanciers multilatéraux et bilatéraux. Pour 2008-09, est également inclus le service de la dette.

A partir de 2010, est intégrée la totalité des allègements de l'IPTE et du MDRI en termes de flux.

## Annexe II-Protocole d'accord technique

### I. INTRODUCTION

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les repères et les critères de réalisation de la Facilité de crédit rapide (FCR). Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi dudit financement. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation et les repères indicatifs seront évalués en termes de flux cumulés à compter du 1er janvier 2014.

### II. HYPOTHESES DU PROGRAMME

2. **Taux de change du programme.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie dans la monnaie nationale de la RCA (franc CFA—CFAF) sur la base des taux de change identifiés par le programme. Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous.<sup>1</sup>

CFAF/US\$	475,00
CFAF/Euro	655,96
CFAF/DTS	732.43

3. **Hypothèse du prix du pétrole.** Le programme a pour hypothèse un prix moyen du baril de pétrole de 104.17 dollars pour 2014.<sup>1</sup>

### III. DÉFINITIONS

4. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République centrafricaine (RCA) et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

5. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) :

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à

<sup>1</sup> Hypothèses des Perspectives pour l'économie mondiale (WEO) au 4 mars 2014. Prix moyen pour 2014.

effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts entièrement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
  - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
  - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- c) **La « dette extérieure »** est définie comme une dette libellée en une autre monnaie que le franc CFA.

6. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

7. **Dette concessionnelle.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent; la valeur actuelle nette (VAN) de la dette calculée avec un taux d'actualisation de 5 pour cent.

#### IV. Critères Indicatifs

##### Niveau plancher sur les recettes de l'Etat

8. Les **recettes intérieures de l'Etat** seules les recettes fiscales et non-fiscales réalisées sur une base caisse seront portées au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

##### Niveau plancher sur le solde budgétaire primaire

9. Le **solde budgétaire primaire**, sur base engagements, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Le solde budgétaire primaire sera calculé au dessus de la ligne avec les données contenues dans le TOFE.

##### Niveau Plafond du Financement Intérieur Net de l'État

10. Le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement envers le système bancaire telle que définie ci-dessous, (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et (iii) toutes recettes de privatisation ou toutes recettes exceptionnelles non prises en compte en « haut de la ligne ».

11. La position nette du gouvernement est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 4 du présent document, il inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales, des organismes publics à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières.

12. Aucun emprunt extérieur non concessionnel sera contracté ou garanti par l'État. Des modifications pourraient être apportées à ce plafond lors des revues du programme (après l'approbation du Conseil d'administration du FMI) pour des projets d'investissements particuliers dont la rentabilité et la viabilité financières auront été évaluées et approuvées par une institution reconnue, et à la condition que l'emprunt n'aggrave pas sensiblement les vulnérabilités d'endettement selon l'analyse de la viabilité de la dette préparée de façon conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI.

### **Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État (CR continu tout au long du programme)**

13. Les arriérés de paiements extérieurs publics sont définis comme les paiements exigibles et non effectués par l'État à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette et de la dette extérieure visées au paragraphe 5, et de l'État au paragraphe 4 s'appliquent ici.

14. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs publics à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

### **Non accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'État**

15. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements intérieurs. La définition d'arriérés visée au paragraphe 17 s'applique ici. Cet objectif fera l'objet d'un suivi continu.

## **V. MESURES PREALABLES ET REPERES STRUCTURELS**

### **A. Mesures Préalables**

#### **Signature du décret portant création du Comité de Trésorerie (CT) et mise en place effective de cette instance**

16. Le gouvernement de transition s'engage à signer le décret portant création du Comité de trésorerie et à communiquer le procès verbal de la première réunion du dit Comité qui aura pour objet de valider, d'adopter le plan annuel de trésorerie. En outre, le Comité de trésorerie aura pour mission de suivre l'exécution du plan annuel de trésorerie qui doit intégrer l'ensemble des éléments qui concourent à la trésorerie de l'Etat en recettes cash et en dépenses.

#### **Signature du décret portant création du Comité de Suivi et de Gestion des Finances Publiques (CSGFP) et mise en place effective de cette instance**

17. Le gouvernement de transition s'engage à signer le décret portant création du Comité de Suivi et de Gestion des Finances Publiques et à communiquer le procès verbal de la première réunion du dit Comité qui aura pour objet de planifier et suivre en liaison avec les partenaires techniques et financiers l'utilisation faite de l'ensemble des ressources publiques.

#### **Adoption par le gouvernement de transition du projet de budget 2014 et transmission au CNT**

18. Le gouvernement de transition s'engage à finaliser le projet de budget 2014 conformément aux engagements pris dans la lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière qui l'accompagne, à l'adopter et à le transmettre au Conseil national de la transition en vue de son adoption.

## **B. Repères Structurels**

### **Finalisation de la première étape d'apurement du fichier de la solde**

19. La première étape de l'apurement du fichier de la solde consistera à recenser, en conformité avec la réglementation, les agents en possession d'une attestation de présence contrôlée et certifiée par une commission mixte incluant les services compétents de l'administration en charge de cette opération. Les personnels qui ne sont pas en règle auront la possibilité de justifier ultérieurement de leur situation. Les cas litigieux seront scrupuleusement examinés par les services compétents de la fonction publique.

### **Reconnexion des applicatifs GESCO budget et GESCO comptabilité**

20. Le gouvernement de transition s'engage à reconnecter les applicatifs informatiques de GESCO- Budget/ GESCO-comptabilité pour permettre la réconciliation des informations budgétaires et comptables et limiter le recours aux procédures budgétaires exceptionnelles (OP – Caisse et les OP – Budget) dans l'exécution du budget de l'Etat. Au cours d'une année fiscale le recours à ces procédures exceptionnelles sera continuellement plafonné à 7 pour cent du total des dépenses courantes hors salaires et frais financiers.

### **Procéder au recrutement de l'Agent Comptable Central du Trésor et son fondé de pouvoir**

21. L'Agence comptable centrale du Trésor est mise place pour centraliser la trésorerie de l'Etat et veiller au respect des règles de dépenses et de comptabilisation dans l'exécution du budget et de toutes les autres opérations financières de l'Etat. Le repère structurel, qui se rapporte à cette action, sera considéré comme atteint lorsque le recrutement de l'agent comptable central du trésor et son fondé seront finalisés.

## **VI. COMMUNICATION DES INFORMATIONS AU FMI**

22. Les données quantitatives relatives aux critères de réalisation et aux objectifs indicatifs seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau 1 ci-dessous. En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités sont tenues de consulter les services du FMI au sujet de toute information et donnée éventuelles, pertinentes pour l'évaluation et le suivi de la réalisation des objectifs du programme, mais qui ne sont pas spécifiquement abordées dans le présent ce protocole d'accord.

**Tableau 1. République Centrafricaine — Communication des données au FMI dans le cadre de l'accord FEC**

<b>Description des données</b>	<b>Délai de transmission</b>
Rapport trimestriel d'évaluation des indicateurs quantitatifs et des mesures structurelles (concernant en particulier les repères structurels; voir tableau 2 du MPEF) accompagné des pièces justificatives.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la banque centrale et des banques commerciales.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie.	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total des arriérés de paiement intérieurs sur biens et services et salaires, y compris les pensions et primes impayés.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financées sur fonds propres et extérieurs.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisés en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêt et principal et par principaux créanciers.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle et concessionnelle contractée ou garantie par l'État.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date, le montant et le créancier).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.